

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La réception du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes, departure/arrival times, and station names like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Cahors, le 28 décembre 1872.

La question du tabac est une de celles qui intéressent le plus vivement le département du Lot. Nous avons donc cru faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant dans un de nos derniers numéros une analyse succincte du rapport présenté à l'Assemblée nationale par M. de Lamberterie au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la prorogation du monopole.

cord en principe, mais en principe seulement, avec notre honorable collègue, M. Baucarne Leroux. Votre commission reconnaît que la France a le plus grand intérêt à développer chez elle la culture du tabac, et voici pourquoi :

Les tabacs français, il est bon de le dire à cette tribune, sont bien moins chers que les tabacs étrangers. Je vous en apporte une preuve douloureuse, mais éclatante.

En 1868, la régie demandait à l'Alsace-Lorraine 8 millions de kilogrammes de tabacs; combien les payait-elle? Elle les payait 68 fr. 16 c. les 100 kilogrammes; oui, tel est le prix auquel la régie payait les tabacs de l'Alsace-Lorraine, quand ces tabacs étaient français.

Combien les a-t-elles payés depuis qu'ils sont allemands? Elle les a payés, en 1871, 116 fr. 70, et, en 1872, 120 fr. 32.

Ces chiffres ne permettent pas la moindre contestation. Mais s'il en est ainsi aujourd'hui, si actuellement, les tabacs français sont à meilleur marché que les tabacs étrangers, que sera-ce dans l'avenir? La production et la consommation des tabacs, cela est reconnu par tout le monde, — augmentent tous les jours; mais, remarquez-le bien, la production ne marche pas aussi rapidement que la consommation; elle a de la peine à lui tenir pied, et il est bien certain, par conséquent, que le prix des tabacs étrangers va s'élever avant peu.

Et sera-t-il de même pour les tabacs français?

Vous le savez aussi bien que moi, c'est la régie qui en arbitre les prix, qui les règle. Nous avons donc intérêt à en développer la culture sur notre sol. Or, pour cela, il faut assurer un lendemain à nos planteurs.

La culture du tabac n'est pas une culture ordinaire, c'est une culture industrielle, soumise à bien des aléas; on ne peut l'entreprendre que tout autant qu'on est sûr que, dans un, deux ou trois ans, la régie ne viendra pas en restreindre l'étendue ou en retirer les permis. Et la régie, je le dis à regret, n'inspire pas une confiance absolue aux planteurs. En voici le motif :

La loi de 1835, qui était une loi de réaction, aussi bien contre les tabacs indigènes que contre le monopole, ayant laissé à la régie la faculté de se pourvoir à son gré de tabacs, soit en France, soit à l'étranger, la régie usa largement de cette latitude et, en 1852, nous la voyons employer dans ses approvisionnements 56 p. 100 de tabacs exotiques et 44 p. 100 seulement de tabacs indigènes. J'ai ici des documents officiels, les chiffres que j'indique sont incontestables.

Il est vrai que, depuis 1852, la régie est revenue vers les tabacs français et en 1868, sur 33 millions de kilogr. formant le montant de ses approvisionnements, elle employait 21 millions de kilogr. de tabacs français.

Mais les planteurs craignent que la régie ne retourne vers les tabacs exotiques. Il faut donc les rassurer, et c'est pour cela que nous croyons prudent et sage de faire déterminer par la loi la part que la régie sera obligée de faire tous les ans aux tabacs français.

Maintenant quelle sera cette part? Vous demandons-nous les 14/15 que le décret organique du 29 décembre 1810, le décret constitutif du monopole, avait expressément garanti aux planteurs français? Vous demandons-nous seulement les 5/6 que la loi de 1816 leur promettait? Non. Nous vous demandons purement et simplement de réserver à la culture française la moitié des approvisionnements de la régie.

Nous aurions été aussi loin que l'honorable M. Baucarne-Leroux, si nous nous trouvions dans les conditions où nous étions en 1868. Malheureusement la situation n'est plus la même; nous avons

perdu l'Alsace-Lorraine qui, sur 21 millions de kilogrammes de tabacs fournis par la France, apportait 8 millions de kilogrammes, sur lesquels 2 millions lui revenaient pour sa propre consommation. La France, par conséquent, sans l'Alsace et la Lorraine, ne livrait que 13 millions de kilogrammes.

Or, notre consommation étant actuellement de 31 millions, pour que la France pût en fournir les deux tiers, soit 20,666,000 kilogrammes, il faudrait que la régie pût trouver de nouveaux cultivateurs produisant 7,666,000 kilogrammes. Les trouverait-elle immédiatement? Votre commission n'en a pas la certitude. Elle croit du moins que, pour les trouver, il faudrait relever de beaucoup les prix actuels, et bien qu'ils lui paraissent beaucoup trop bas, elle n'a pas voulu vous proposer une mesure qui pourrait forcer trop vivement la main à la régie.

C'est pour cela que nous n'admettons pas l'amendement proposé par l'honorable M. Baucarne-Leroux. Nous sommes d'accord en principe avec lui, je le répète; nous voudrions que la régie pût trouver en France les deux tiers de ses approvisionnements; mais nous ne lui faisons qu'une obligation, celle de lui en demander au moins la moitié.

Votre commission a été prudente et sage, et vous le reconnaîtrez, j'espère, en accueillant l'article qu'elle vous a proposé. (Très-bien! — Aux voix!)

Mis aux voix après ce discours, l'amendement de M. Baucarne-Leroux, a été repoussé.

M. Wilson, est monté alors à la tribune, pour combattre l'article de la commission, en se fondant notamment sur ce que le principe posé par cet article, avait été condamné de la façon la plus absolue par la loi de 1835.

Messieurs, puisqu'on revient sans-cesse sur la loi de 1835, lui a répondu M. de Lamberterie, je vous demande la permission de vous faire connaître comment cette loi a été votée. Le ministre des finances, M. Humann, avait proposé une loi ayant pour objet la continuation pure et simple du monopole des tabacs; il ne demandait aucune modification à la loi antérieure. Ce fut la commission des finances qui réclama un changement. D'après la loi de 1816, la régie devait réserver aux tabacs français les 5/6 de ses approvisionnements. La commission de 1835 proposa de leur donner seulement les 4/5. Un député, l'honorable M. Desjobert, trouva que cette part était trop considérable, et il présenta un amendement qui la réduisait aux 2/3. C'est la quotité réclamée aujourd'hui par l'honorable M. Baucarne-Leroux. Cet article combattu par le ministre qui demandait le maintien de l'amendement de la commission, fut mis aux voix et repoussé.

Il restait donc acquis que la régie ne pourrait faire entrer dans sa fabrication qu'un tiers de tabacs étrangers. Mais voici, messieurs, ce qui se passa; je le signale, parce qu'il y a un enseignement pour les assemblées qui discutent et délibèrent trop rapidement.

Immédiatement après le rejet de l'amendement de M. Desjobert, la chambre des députés, sans discussion et après une épreuve douteuse, adopta un amendement de l'honorable M. Baude, portant que la régie ne pourrait introduire dans les approvisionnements que les 4/5 au plus en tabacs indigènes.

Quelle fut la pensée de la Chambre? Après avoir repoussé un amendement qui aurait accordé un tiers, au plus, de nos approvisionnements aux tabacs exotiques, avait-elle entendu laisser à la régie le droit de leur en accorder la moitié et la totalité même?

La loi de 1835, remarquez-le bien, assure aux tabacs étrangers un tiers de nos approvisionnements,

et ne garantit aucune part aux tabacs français. Elle défend à la régie d'en faire entrer dans sa fabrication plus des 4/5; mais elle ne l'oblige pas à en employer un seul kilogramme.

Voulez-vous rester sous l'empire de cette loi? Telle est la question. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

Malgré cette réponse et après une réplique assez vive adressée par notre député, à l'honorable M. Langlois, qui réclamait le maintien de la loi de 1835, tant dans l'intérêt du trésor que dans celui des consommateurs, l'article de la commission a été repoussé à une très faible majorité.

M. de Lamberterie ayant alors déclaré, au nom de la commission, retirer l'article 5 relatif à la composition des commissions d'expertise pour le représenter plus tard, l'assemblée a adopté l'article 6, devenu l'article 4, et qui décide la nomination d'une commission parlementaire chargée de procéder à une enquête sur toutes les questions se rattachant au monopole des tabacs.

Le débat va donc se rouvrir dans quelques mois devant cette commission.

Que devront faire alors les planteurs du Lot! c'est là ce que nous nous proposons d'examiner très prochainement. Mais, dès aujourd'hui, nous croyons pouvoir leur dire que la situation que leur a faite la loi de 1835, sera améliorée.

Nous établirons, au moins, sans peine, que les tabacs du Lot n'ont pas été mieux traités depuis cette loi, que ceux de l'Alsace-Lorraine, payés à raison de 68 fr. les 100 kil., quand ils étaient français, et 116 ou 120 fr. depuis qu'ils sont allemands.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 27 décembre 1872.

Le président de la République a répondu hier à la lettre que lui avait adressée M. de Larcy, au nom de la première sous-commission des Trente. La première conférence entre M. Thiers et la sous-commission aura lieu samedi au palais de l'Élysée. Le résultat en sera tenu secret. Je puis vous assurer qu'en dépit de tous les bruits fâcheux répandus à ce propos, les dispositions réciproques sont, de part et d'autres, excellentes et que, parmi les personnes les mieux informées, on doute moins que jamais d'une entente finale.

Il est inexact qu'il doive y avoir de nombreuses nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 1er janvier.

On parle de la démission de M. de Bourgoing notre ambassadeur à Rome, auprès du St-Siège. J'ignore encore si ce bruit est fondé.

Le gouvernement français ne songe nullement à intervenir dans le débat soulevé par la lettre du duc de Gramont.

Bourse de Paris.

Paris, 28 décembre 1872, soir.

Table of stock market prices for Paris, listing Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, and 5 p. % with their respective values.

Revue des Journaux

Courrier de France.

M. le Président de la République ferait sagement de profiter des vacances de l'Assemblée nationale, pour se livrer à d'utiles méditations sur les avantages et les périls de la politique à deux courants.

Depuis le mois de février 1871 où il commandait à cinq cents conservateurs jusqu'au 14 novembre 1872 où il obéissait à quarante cinq radicaux, M. Thiers a fait alliance avec tous les partis et goûté successivement à toutes les popularités.

Le faubourg St-Germain s'est incliné devant son mérite et Belleville ne lui a point ménagé de familières accolades; il a été tour à tour le chef respecté des gens d'ordre et l'homme d'affaires de la démagogie; il est donc aujourd'hui très favorablement placé pour porter un jugement réfléchi sur l'ensemble de la situation.

Il peut, en remontant à l'origine de son pouvoir, comparer le pacte de Bordeaux qui était une réserve patriotique des droits et des opinions de la majorité, avec la Commune qui fut la revendication radicale; puis en poursuivant cette étude jusqu'à la fin de cette année, il verra d'un côté le voyage d'Anvers qui était une faute politique, et de l'autre l'insurrection marseillaise qui fut un crime contre la patrie; le diner conservateur de Bordeaux, où quelques députés, jaloux de ne pas agiter le pays par des déclarations publiques, rappellèrent dans une causerie tout à fait intime, les souvenirs d'une autre époque et le banquet de Grenoble, où M. Gambetta proclama la rivalité des classes sociales, et surexcita les appétits des « nouvelles couches ».

M. Thiers pourrait également comparer l'attitude de cette majorité que les amis du pouvoir calomnieux, discréditent et insultent; cette majorité qui a le nombre et la force, et qui sait ajourner ses espérances, renoncer à quelques-unes de ses idées, lorsque la retraite du président de la République et l'un des deux termes de la solution proposée, et le patriotisme des deux gauches qui ne veulent même pas attendre que la France soit rentrée en possession d'elle-même; pour enflammer les esprits et prêcher de commune en commune la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Les conservateurs reculent devant une crise passagère, pour ne pas donner à l'étranger le spectacle de nos discordes civiles; les radicaux, au contraire, précipitent la patrie dans une aventure redoutable; avides de pouvoir, impatientes de jouir, ils s'efforcent de provoquer une sorte de révolution sans se demander quelles pourraient être les conséquences de leur entreprise.

Et quand M. Thiers aura médité sur ces sujets intéressants, il ferait sagement de lire avec soin les divers organes de ses prétendus amis de la gauche.

Cette lecture ne serait pas sans profit pour lui, car elle lui ferait connaître les conditions authentiques de cette alliance radicale, à laquelle il a sacrifié ses amis d'autrefois.

Il apprendrait ce qu'attendent de lui les Naquet matérialistes, les Gambetta socialistes et les Duportal communeux.

Le *Siècle*, qui était en faveur sous l'empire, et qui avait acquis dans la fréquentation du monde officiel une certaine modération de formes, lui signifie les ordres de son parti en lui adressant une sommation dans les règles : « Renvoyez M. Dufaure ; chassez M. de Goulard ; rétablissez compère Leloup à la mairie de Nantes ; imposez M. Robin au choix de la commission du jury ; traduez M. le général Ducrot devant un conseil de guerre ; jetez à poignées les places, les privilèges, les décorations et les fonds de l'Etat à tous les déclassés de septembre et de mars, ou résignez-vous à la guerre. »

Nos amis sont plus modestes et ne demandent rien pour eux.

Au lendemain de leur victoire sur M. Victor Lefranc, M. Thiers a modifié son cabinet en les écartant; il a choisi les nouveaux ministres dans un parti qui n'était pas avec eux, qui avait voté contre eux, et ils se sont déclarés satisfaits parce que MM. de Goulard, Léon Say, de Fourtou, appartiennent à l'opinion conservatrice, et que l'on savait qu'ils ne pactiseraient jamais avec l'ennemi.

Que M. Thiers réfléchisse à tout ceci et qu'il fasse aussi son examen de conscience en isolant de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Il comprendra que, si le jeu de bascule est

funeste à la France, il n'est pas moins dangereux pour lui-même; il se dira qu'il n'a pas agi très prudemment en s'aliénant les conservateurs qui ne lui auraient jamais fait défaut, pour se jeter dans les bras d'une gauche audacieuse, qui recevait des ordres hier et dicte ses conditions aujourd'hui.

Il admettra qu'en souriant alternativement à chacun, on ne fixe les sympathies de personne; il verra la droite défiante, le centre gauche inquiet, la gauche hostile, et peut-être alors se décidera-t-il à marcher franchement, noblement à la tête de ce parti avec lequel il est, au fond, en parfaite communauté d'opinion et de principes.

Il continuera, si bon lui semble, à favoriser ce groupe fidèle qui l'a suivi dans toutes ses variations; nos amis ne s'en montreront point irrités; car s'ils désirent l'application loyale des idées qu'ils représentent, ils ne se soucient aucunement du pouvoir.

Patrie.

Parlons de l'enquête parlementaire sur le 4 septembre. Nous considérons qu'il est bien à désirer que le pays cherche à ces renseignements dont il a si grand besoin, et dont, malheureusement, les odieuses manœuvres d'une démagogie follement ignorante, tendent chaque jour davantage à lui faire méconnaître la nécessité.

Nous venons de relire très attentivement les longues explications dans lesquelles M. Thiers est entré. Tous les personnages appelés devant la commission n'ont pas demandé, comme le président de la République, la permission de remonter jusqu'aux élections de 1863, et nous ne nous en plaindrons pas. Mais puisque M. Thiers nous ramène si loin en arrière, nous pensons qu'il ne peut qu'être utile, dans l'intérêt de l'histoire, de discuter les faits qu'il allègue, et, au besoin, de restituer à chacun sa part de responsabilité dans les événements qui ont amené la chute de l'Empire et la ruine de la France.

Il nous semble que M. Thiers croit trop à l'innocence de la Prusse. Quand on est revêtu vis-à-vis de l'opinion, de l'autorité magistrale, qu'il ne saurait venir à la pensée de personne de contester au président dans les questions historiques, le suffrage de la *Gazette de Cologne* et des autres feuilles allemandes ne saurait suffire. Ce suffrage ne s'est pas fait attendre, et les publicistes de Berlin qui consacrent tous leurs efforts, depuis deux ans, à entourer d'obscurité les origines de la guerre de 1870, ont reçu de M. Thiers un appui véritablement inespéré.

L'Empire, dans la direction de sa politique extérieure, a commis bien des fautes, depuis la guerre d'Italie jusqu'au moment de la déclaration de guerre à la Prusse. Encore faut-il ne pas lui en imputer dont il est innocent; surtout il importe, dans l'intérêt de la dignité de notre histoire nationale, de ne pas accorder à la politique prussienne les bénéfices de l'attitude inoffensive que la presse allemande prétend très mensongèrement avoir été celle du cabinet de Berlin de 1866 à 1870. N'en déplaise à M. Thiers, ce n'est pas uniquement à se mettre en mesure contre une attaque de la France, que le gouvernement du roi Guillaume avait consacré tous ses soins depuis que le cabinet des Tuileries avait eu la regrettable faiblesse de laisser se perpétrer impunément à Sadowa le forfait dont toutes les conséquences ne se sont peut-être pas encore, à l'heure présente, fait sentir à l'Europe et à la France.

Une lutte avec nous, cette formidable épreuve que le président de la République assure avoir été redoutée par la Prusse, rien ne fut fait à Berlin de ce qui était nécessaire pour l'éviter ou même pour la reculer, et, en la reculant, pour assurer au monde menacé de perdre les avantages inestimables de l'état de paix, les bénéfices du temps.

Ce qui est vrai, ce que toutes les arguties des docteurs allemands ne parviendront pas à dissimuler, ce que les témoignages mêmes de M. Thiers, — à beaucoup d'égards justement sévère pour l'Empire, mais injustement bienveillant pour la Prusse, — ne réussissent pas à effacer, c'est que pendant quatre années qui suivirent les triomphes de l'armée prussienne en Bohême, rien ne fut négligé à Berlin, et par la diplomatie prussienne, pour nous rendre de plus en plus lourdes et intolérables les conséquences de notre très fâcheuse politique de 1866, celle-là même que le *Siècle* et tous les journaux libéraux d'alors contribuèrent tant, ce que M. Thiers a négligé de rappeler, à faire adopter au gouvernement impérial, et cela au grand désespoir du parti conservateur,

qui ne comprenait rien à la funeste politique italienne, personnifiée dans le conseil du souverain par M. de La Valette.

Partout, en effet, — A la Haye au moment de l'affaire du Luxembourg; — à Bruxelles, à l'occasion de la cession d'un tronçon des chemins de fer Belges à la compagnie de l'Est; — à Athènes et à Constantinople, lors du conflit qui faillit, en 1870, mettre aux prises la Grèce et la Turquie; — à Florence, à Rome, avant et après Mentana; — Dans bien d'autres circonstances encore, nous rencontrerions l'action sourde et perfide de la politique prussienne, s'efforçant de nous susciter difficultés sur difficultés, de nous infliger échecs sur échecs, afin de nous réduire à l'isolement, à l'impuissance.

La candidature du prince de Hohenzollern ne fut donc pas un incident fortuit, dû surtout au général Prim. Cependant, d'après M. Thiers, « Il y avait alors beaucoup d'humeur à Madrid contre le gouvernement français » lequel avait mis le veto sur la famille d'Orléans, qui était la plus naturellement située pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim se voyant privé par les Bonapartes d'un choix qui lui eût été commode, résolut de se venger, en leur suscitant dans la Péninsule une candidature allemande... » Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte, non-seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre; car en refusant, pour un intérêt dynastique, la candidature Montpensier elle avait fait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern... »

Eh bien, nous ne craignons pas d'affirmer que cet exposé des faits est inexact et incomplet. La question qui a déterminé le gouvernement impérial à prendre si inconsidérément vis-à-vis de la Prusse l'attitude qui devait nous amener la guerre n'est pas née dans les conditions que prétend M. Thiers. Les documents officiels sont là. C'est au mois de mars ou d'avril 1869 que M. le comte Benedetti donna au ministre des affaires étrangères le premier avis de la possibilité d'une candidature Hohenzollern; très peu de temps après, M. de La Valette invita notre ambassadeur à Berlin à s'en expliquer confidentiellement, amicalement mais très nettement avec M. de Bismarck, qui répond ou fait répondre, sur le même ton amical, qu'il ne nourrit pas les projets qu'on lui prête. Habitué, hélas! depuis plusieurs années, à ne pas toujours voir les procédés de la diplomatie prussienne d'accord avec ses protestations d'amitié, le gouvernement français reste néanmoins vigilant, beaucoup plus vigilant qu'on ne l'a prétendu.

C'est ici que se place un incident dont nous ne croyons pas que M. le comte Benedetti ait encore parlé dans son livre, mais qu'il sera sans doute amené à raconter avec plus de détails que nous ne sommes en mesure de le faire. Au mois de mai 1869, M. Benedetti se trouvait de passage à Paris. L'entretenant des affaires d'Espagne, l'impératrice revint avec lui sur les bruits relatifs à la candidature Hohenzollern, et lui dit : « La France ne pourrait pas y consentir; nous préférierions mille fois la candidature du duc de Montpensier, qui après tout, n'affaiblirait que nos intérêts dynastiques, tandis que celle du prince de Hohenzollern blesserait l'intérêt français, lequel doit toujours passer le premier. »

Nous garantissons sinon les termes mêmes, au moins le sens de cette déclaration, qui concorde bien peu avec le récit de M. Thiers, mais que nous recueillîmes alors d'une personne bien placée pour être très exactement informée. Qu'on rapproche les dates : en mars en mai 1869, le gouvernement impérial se prononce de la façon la plus discrète, la plus conciliante mais la plus nette, contre la candidature Hohenzollern, à laquelle l'impératrice déclare formellement qu'il faut préférer la candidature du duc de Montpensier; le 3 juillet 1870, plus d'une année après, le général Prim annonce que les Cortès espagnoles vont offrir la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern, qui est autorisé par le roi de Prusse à l'accepter.

Nous le demandons, est-il possible, après cela, de prétendre, comme l'a fait M. Thiers, que la Prusse n'a eu, dans tous ces événements aucune initiative, et que le sacrifice de l'intérêt français à l'intérêt dynastique de la maison Bonaparte a été le vrai motif de la guerre? Assurément, l'impartiale histoire ne racontera pas ainsi les choses.

Bibliographie

L'Œuvre de M. Jules Verne ET SON BUT.

Librairie HETZEL, 18, rue Jacob, Paris.

M. Jules Verne, en entreprenant la série des *Voyages extraordinaires* a eu pour but de décrire successivement les diverses parties du monde entier.

Un aperçu des espaces interplanétaires, avec description de quelques-uns des astres de notre système, a été donné par lui dans les deux ouvrages intitulés : *De la Terre à la Lune* et *Autour de la Lune*. On peut déjà, à propos de notre satellite, apprendre à connaître quelques-uns de ces mondes qui composent le système solaire, et plus tard d'autres livres, qui sont en préparation, compléteront cette étude cosmographique.

Quant à la terre proprement dite, l'exploration qu'en a faite M. Jules Verne dans la série des *Voyages extraordinaires* est déjà fort avancée : on en pourra juger parce que nous rappelons ici de ces différents ouvrages.

L'étude de l'Afrique comprend jusqu'à ce jour deux volumes. Le premier, *Cinq semaines en ballon*, fait connaître, d'après les documents les plus récents de Burton, de Speke, de Grant, etc., toute cette partie comprise entre la côte orientale et la côte occidentale de Zanzibar, du Sénégal, par la latitude des sources du Nil. Le second volume, *Aventures de trois Russes et de trois Anglais*, c'est-à-dire celles d'une commission scientifique chargée de mesurer un arc du méridien dans l'Afrique Australe, décrit toute cette portion du continent comprise entre la Hotentotie et le Zambèze, en suivant l'itinéraire des premiers voyages de Livingstone.

Le capitaine Hatteras, en ses deux parties, *les Anglais au pôle Nord* et *le Désert de glace*, nous décrit l'Amérique anglaise, le Groënland et toutes ces terres arctiques qui ont été l'objet de tant d'entreprises hardies. Là figurent ces courageux explorateurs qui ont tenté de s'élever jusqu'au pôle : Franklin, Ross, Mac Clure, Rane, etc., sans oublier notre infortuné compatriote, l'héroïque Bellot. Un autre ouvrage en cours de publication formera également deux volumes sous ce titre : *le Pays des fourrures*; il complètera dans la région des lacs et des factoreries de la Compagnie de la baie d'Hudson, les études sur la partie septentrionale du continent américain.

Dans ses *Vingt mille lieues sous les mers*, M. J. Verne a voulu entraîner ses lecteurs au fond de ces abîmes qui ont leur faune et leur flore particulières. Au moyen d'un appareil tout nouveau, en suivant le bateau plongeur *Nautilus*, on peut, en compagnie de l'étrange capitaine Nemo, parcourir jusque dans leurs plus intimes profondeurs le Pacifique, l'océan Indien, la mer Rouge, la Méditerranée, l'océan Antarctique, l'Atlantique, la mer des Antilles et les mers du Nord. Vingt mille lieues faites dans ces conditions, au milieu d'aventures étranges ou terribles, donnent d'une façon complète, l'histoire physique, géographique et naturelle de tous les grands océans du globe.

*Les Enfants du capitaine Grant*, eux, font le tour du monde, mais dans des conditions toutes particulières et du plus haut intérêt, en suivant, sans jamais s'en écarter, un des parallèles de l'hémisphère austral. Aussi voit-on se développer devant le regard le panorama animé de cette portion de l'Amérique méridionale, située au nord de la Patagonie, les îles d'Acunha, l'Australie dans toute sa largeur, avec l'histoire de toutes les tentatives faites pour explorer ce difficile pays, la Nouvelle-Zélande, dont les Maoris disputent encore la possession aux Anglais, et enfin la portion méridionale du Pacifique.

Quant au *Voyage au centre de la Terre*, c'est une véritable exploration du massif terrestre à une grande profondeur sous l'Europe, depuis l'Islande jusqu'au sud de l'Italie. On voyage là à travers les couloirs de granit, les roches de toutes formations et même à travers les volcans.

Ainsi donc, grâce à M. Jules Verne et à ses héros audacieux, notre sphéroïde est exploré à sa surface liquide et solide aussi bien que dans les sombres cavernes de son écorce intérieure.

Il ne nous reste plus qu'à parler des deux autres volumes portant ces titres : *une Ville flottante* et *le Tour du monde en quatre-vingt jours* qui est sous presse. Dans le premier, l'auteur a voulu plus particulièrement décrire une émouvante traversée de l'Atlantique. Dans le second, il a fait passer, dans le plus court délai et au milieu de mille incidents, un aventureux voyageur à travers l'Europe, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Amérique, de manière à relier les itinéraires qu'il avait déjà tracés à la surface du globe.

Mais la tâche de M. Jules Verne est loin d'être achevée. Les points qui lui restent à combler lui offrent encore un vaste champ d'exploration, et nous espérons bien qu'il ne se reposera que lorsqu'il ne restera plus un seul coin du monde inexploré, inconnu de ses lecteurs.

Le succès universel des ouvrages de M. Verne, en ralliant les lecteurs de tout âge, de tout rang et de tous les pays, prouve de reste que l'heureux auteur sera suivi par un public de plus en plus nombreux et toujours charmé, partout où il lui reste à nous conduire. L'œuvre sans précédent et vraiment originale de M. Verne est une véritable création : c'est un genre littéraire absolument nouveau, une terre jusqu'ici inconnue dans le domaine des lettres,

dont il a pris possession et dont il est le maître. L'alliance de deux mérites en apparence si incompatibles : une sûreté scientifique absolue et un talent de conteur, une puissance d'imagination qui semblent se jouer des sujets les plus inaccessibles, pouvaient, seuls, réaliser un problème que jusqu'ici nul que l'auteur des *Voyages extraordinaires* n'avait même pu songer à aborder. Aussi, c'est aux applaudissements de tous, que l'œuvre complète de M. Verne a été couronnée dans son entier par l'Académie française. Le public avait devancé cette haute approbation de l'Académie, mais les suffrages de ce corps éminent ont consacré et légitimé aux yeux des plus difficiles leur éclatant et populaire succès. Ajoutons à ce rapide exposé que les livres de M. Jules Verne ont ce mérite si rare que, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, tous peuvent trouver grand profit et grand plaisir à les lire, tant il est vrai que le succès n'a jamais manqué aux œuvres vraiment saines, robustes et utiles.

P.-J. STAHL.

### Chronique locale et méridionale.

#### La Fête de Noël à la Cathédrale.

La Solennité de la Fête de Noël, touchant anniversaire de la naissance du divin Rédempteur du genre humain, a vu se renouveler ses brillantes et magnifiques cérémonies. A l'Eglise Cathédrale de Cahors, cette grande fête de l'Eglise Catholique, — aux offices de la nuit et du jour, — a été surtout célébrée avec une grandeur majestueuse. Les fidèles y ont assisté très nombreux dans un pieux recueillement.

Le nouveau Sanctuaire de la Cathédrale apparaissait, ce jour là, dans toute sa beauté. Exécuté d'après les règles de l'art chrétien et selon la forme des Eglises Romaines, il est beaucoup plus favorable, que l'ancien, à l'éloquente magnificence du culte catholique. Lorsque ce Sanctuaire est occupé en grande partie par MM. les Chanoines, les autres membres du clergé de la Cathédrale et les nombreux Abbés du Grand Séminaire, comme cela arrive aux Fêtes Solennelles, lorsque Mgr l'Evêque y célèbre les cérémonies Pontificales et qu'il étincelle d'une belle illumination, — il présente dans son ensemble un caractère à la fois élégant, gracieux et imposant. Il est disposé de manière que les assistants peuvent y contempler à découvert toutes les cérémonies.

Le jour de Noël, Mgr l'Evêque, assisté de MM. les Vicaires Généraux et de MM. les Chanoines, y a célébré une Messe Solennelle, de 10 à 11 heures. Les chants, relevés de temps en temps par les sons graves de l'orgue, y ont été très heureusement exécutés avec ensemble et harmonie.

Aux offices de l'après-midi, présidés par Monseigneur, la vaste enceinte de la Cathédrale offrait un aspect frappant et grandiose. Une foule immense et recueillie remplissait la nef, les chapelles, les pourtours du chœur et les tribunes.

\*\*\*

Après le chant des Vêpres, M. l'abbé Soulié, chanoine, a paru dans la chaire sacrée. Il a pris naturellement pour sujet de son sermon le grand et mystérieux événement qui est l'objet même de la Fête de Noël, l'incarnation du Fils de Dieu, ou son union avec notre nature, pour la Rédemption et la régénération de l'humanité.

L'incarnation du Verbe éternel, ou sa venue sur la Terre et son union avec l'humanité, est le chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu. Cette même sagesse éclate également dans les divers enseignements qui ressortent de la naissance du Sauveur du monde. Ce sont là les deux grandes vérités qui ont fait le partage et l'objet de son discours.

Dans la première partie, l'orateur a prouvé que l'incarnation du Verbe est l'œuvre la plus sublime de la sagesse de Dieu, ou de ses perfections infinies. Il a fait ressortir la sagesse divine, produisant la création de l'Univers et en particulier la formation de l'homme, ce roi de la Terre. S'il créa l'homme libre et s'il permit sa révolte et sa chute, c'est qu'il avait conçu de toute éternité la plus merveilleuse de ses œuvres, l'incarnation du Verbe incarné, son union avec la nature humaine, destinée à satisfaire par la Rédemption à la justice infinie, à régénérer et à sauver le genre humain. Il a montré Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Rédempteur et Sauveur du monde, Océan infini de bienfaisance et d'amour, Roi de la Terre et des Cieux, exerçant sa suprématie universelle sur tous les temps et sur tous les lieux, versant incessamment sur les généra-

tions humaines la lumière et la vie. — Il a exposé et développé ces grandes vérités par une argumentation logique et lumineuse, par des tableaux habilement tracés, par de hautes et solides considérations.

Dans la 2<sup>e</sup> partie, M. l'abbé Soulié s'est attaché à faire éclater encore la sagesse de Dieu, se manifestant dans les grands enseignements qui découlent de la naissance de Jésus, ou de son apparition sur la Terre. Le premier enseignement qui nous est donné par Jésus, naissant dans une étable, est une leçon d'humilité. C'est par là qu'il nous apprend à vaincre l'orgueil, première cause de la chute de l'homme, l'orgueil, source funeste des vices, des erreurs et des égarements du genre humain. Ce n'est que par la pratique de l'humilité, enseignée par Jésus-Christ, que l'homme peut se relever et se sauver. — Une autre éclatante leçon que la sagesse divine a voulu donner aux hommes, c'est l'amour de la pauvreté, de la mortification et des souffrances, pour nous apprendre à résister à l'amour des plaisirs et des jouissances terrestres, amour effréné, qui entraîne tant d'âmes dans la corruption et les éloigne de leur destination éternelle.

C'est par ces hauts enseignements, que le Divin Rédempteur oppose la vraie sagesse, ou la vraie philosophie, à la philosophie orgueilleuse et trompeuse du monde. — Pour couronner son discours par des conséquences pratiques, l'orateur a expliqué, en terminant, comment doivent se conduire les véritables chrétiens, pour obéir à ces divins enseignements, pour être de vrais disciples de Jésus-Christ.

M. l'abbé Soulié est trop connu comme prédicateur distingué, pour que nous ayons besoin de faire ici l'éloge de son talent oratoire et d'en apprécier les brillantes qualités. Il nous suffira de dire, que dans son dernier sermon il a été admirablement éloquent. Par la justesse des pensées, la clarté de l'exposition, la beauté du style, le naturel du débit, il avait un charme saisissant, qui captivait l'intelligence, touchait le cœur et produisait ce plaisir pur que donne l'enseignement des vérités célestes. Il a dû laisser à ses auditeurs de douces et salutaires impressions.

\*\*\*

Mgr l'Evêque a pris la parole après le sermon de M. Soulié, et il a prononcé une chaleureuse et pathétique allocution, dont nous ne pouvons donner ici que la substance.

Après avoir rendu un éclatant hommage à l'éloquence du prédicateur, le Prélat invite les fidèles qui l'écoutent à profiter, pour leur sanctification, des grandes vérités qui viennent de leur être exposées. Ce fut pour honorer et pour aimer l'humanité, que le sauveur du monde apparut sur la terre. Les chrétiens, pour se sauver, doivent, à leur tour, l'honorer et l'aimer, en pratiquant ses divins enseignements.

A l'occasion de la grande fête de la naissance de Jésus, il ne peut que nous être utile et salutaire, de témoigner au divin rédempteur notre reconnaissance et notre amour, en faisant une œuvre de piété, pour l'honneur de la Religion, et la gloire de Dieu,

C'est ce que comprenaient, mieux que nous, nos pères dans la foi, les chrétiens des siècles passés, eux qui, ne se contentant pas de bien pratiquer la Religion, élevaient ces temples magnifiques et grandioses, qui provoquent notre respect et notre admiration.

La cathédrale de Cahors est au nombre de ces splendides monuments, construits par la piété et la foi de nos pères, dans les derniers siècles du moyen-âge. Elle est belle dans l'ensemble et les détails de son architecture; mais elle demande d'importantes et de pressantes restaurations.

Depuis qu'il est évêque de Cahors, le Prélat a eu le désir et le projet de restaurer et d'embellir la Cathédrale. Ses efforts n'ont pas été infructueux, puisqu'on voit déjà s'élever un nouveau sanctuaire, qui est si propre à faire ressortir, aux yeux des assistants, l'éclat et la majesté des cérémonies saintes.

Ce sanctuaire a besoin d'un encadrement qui soit digne de lui. Il faut que l'intérieur du temple soit réparé et embelli. Les fenêtres, si habilement sculptées, demandent des vitraux, qui conviennent si bien aux édifices religieux, qui, par le rayonnement et la douce lumière qu'ils projettent, sont si favorables au recueillement de l'âme, aux élans de la prière et à la pompe des cérémonies.

Déjà, depuis quelques années, un grand nombre d'églises de ce diocèse, dans les petites villes, les gros bourgs et même dans les plus humbles paroisses, se sont enrichies de vitraux, qui sont dus à la générosité et à la bonne volonté des fidèles.

En présence de ces exemples, la cathédrale de Cahors, naturellement appelée à prédominer sur

les églises de ce diocèse, ne doit pas rester plus longtemps privée de ce genre de restauration et de décoration.

On dira que nous vivons dans des temps critiques et difficiles, qui imposent de lourdes charges. Mais pour vaincre les difficultés et conjurer les périls, c'est précisément par de bonnes œuvres, par des œuvres de piété et de religion, que nous devons chercher à nous rendre Dieu propice, pour attirer sur nous et sur notre patrie la protection du ciel.

Les personnes riches de la ville, et particulièrement celles qui appartiennent à la paroisse de la cathédrale, se feront donc un honneur et un devoir de retrancher quelque chose au luxe et au superflu de leurs dépenses, afin de contribuer à doter cette église de quelques-uns de ces splendides vitraux, qui, par leurs personnages, ou leurs emblèmes, par les beaux effets de lumière qu'ils produisent, parlent aux âmes chrétiennes un pieux et éloquent langage; ce sera concourir ainsi efficacement à la restauration et à l'embellissement de ce temple sacré, pour le rendre plus digne de Dieu et de la religion.

Mgr l'Evêque a déclaré ouverte une souscription pour l'œuvre des vitraux et il a désigné spécialement comme ses coopérateurs, pour recevoir les offrandes, M. Maury curé de la cathédrale, MM. Martin et Soulié, chanoines.

Telle a été la substance de l'allocution de Monseigneur, dont nous n'avons reproduit ici qu'une rapide esquisse. Prononcée avec énergie, avec esprit et émotion, elle a été éloquentement et religieusement écoutée. Puisse-t-elle porter d'heureux fruits!

La bénédiction solennelle du St-Sacrement, précédée de chants harmonieux, a couronné les touchantes cérémonies de la Fête de Noël.

A. G.

M. le Maire de Floirac a adressé la lettre suivante au Rédacteur du *Libéral du Lot* :

Floirac, le 26 décembre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai eu que tardivement connaissance de la lettre que M. Roche a fait paraître dans votre journal, en réponse à la demande d'explications, dont le *Journal du Lot* faisait suivre la lettre de remerciements adressée par M. Calmon, de la part de M. le Président de la République, au Conseil municipal de Floirac.

Je me respecte assez et respecte trop le public pour répondre aux gros mots dont M. Roche croit devoir émailler sa littérature. Les injures ne sont pas des raisons, et les menaces de M. Roche n'ont pas le don de m'effrayer, pas plus qu'elles ne répondent à la demande d'explications du *Journal du Lot*.

La lettre de M. Calmon, dont je conserve précieusement l'enveloppe, est adressée à M. le maire de Floirac, purement et simplement, et non à M. Lamothe, et, si ce dernier est nommé, en tête de la lettre, par M. Calmon, qui le supposait maire de Floirac, c'est pour le prier, à ce seul titre, de remercier le Conseil municipal d'une adresse supposée de félicitations à M. le Président de la République Or, M. Lamothe n'est ni maire, ni membre du Conseil municipal; cette lettre ne saurait donc le concerner en rien, et l'erreur de M. le Sous-Secrétaire d'Etat ne peut avoir pour résultat, que les lettres adressées par l'autorité au maire de Floirac, comme maire, puissent être revendiquées par M. Lamothe, comme leur destinataire.

Cette lettre, d'ailleurs, constate, jusqu'à preuve contraire, un délit grave, dont la rédaction, prétendue erronée, de la lettre de M. Calmon ne rend pas un compte suffisant. Il était donc de toute façon, non seulement de mon droit, mais encore de mon devoir de la conserver; et le temps serait venu, ce semble, de donner les explications si bruyamment annoncées et de tirer au clair cette affaire plus que louche. Je ne doute pas non plus que le public n'ait parfaitement su apprécier de quel côté se trouve le manque de délicatesse.

Au lieu de défendre la probité de son beau-père, que nous n'avons point attaquée, M. Roche ferait beaucoup mieux d'imiter sa sobriété de paroles et sa réserve, dont, pour son compte, il paraît peu disposé à suivre l'exemple, ce qui nous amène naturellement à lui dire, en terminant, qu'à notre avis, il a manqué une superbe occasion de se taire.

Je compte assez sur votre impartialité, Monsieur, pour espérer que vous voudrez bien insérer ma réponse dans votre plus prochain n<sup>o</sup>, et vous prie, en attendant, d'agréer, etc., etc.

Le Maire de Floirac,

F. MAZARGUIL.

Pour la chronique locale: A. Layton

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

### VENTE

SUR SURECHÈRE A SUITE DE LICITATION.

Adjudication fixée au onze Janvier mil huit cent soixante-treize.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix-sept Juillet mil huit cent soixante-douze rendu entre :

1<sup>o</sup> Marie-Anne Pouzergues, sans profession, et le sieur Gall Vandelein, son mari, jardinier, ladite Marie-Anne Pouzergues, agissant tant en sa qualité personnelle, que comme cessionnaire de Marie Pouzergues, religieuse, sa sœur; 2<sup>o</sup> Jean-Pierre Pouzergues, jardinier; 3<sup>o</sup> et Marie Pouzergues, et le sieur Combes, son mari, jardinier; tous habitants et domiciliés de la ville de Cahors, demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Jean Fieuzaul, demeurant à Cahors, boulevard sud.

Et le sieur François Pouzergues, premier né, et 2<sup>o</sup> autre François Pouzergues, puiné, tous les deux propriétaires, habitants, domiciliés de la ville de Cahors, défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, rue du Parc, numéro 12.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation, des biens immeubles ci-après désignés, et formant les septième et huitième lots des biens mis en vente et indivis entre les sus-nommés.

Biens à vendre :

Septième lot.

Le septième lot se composera, de partie au couchant du grand immeuble de Bat-Nègre, elle sera prise attenant les propriétés du Fougierès, et sera séparée de la partie restante par une ligne droite partant au midi sur le bord du chemin du point R, et allant au nord ou point S. Elle comprendra l'entier numéro 982, vigne de treize ares cinquante centiares, et partie du numéro 983 friche, de cinquante ares quatre-vingt-quinze centiares, section M, du numéro 984, terre de trente-huit ares, quatre-vingt centiares.

Même section du numéro 985, friche de quatre-vingt-dix-neuf centiares.

Même section du numéro 990, vigne de deux ares seize centiares.

Même section du numéro 991, friche de vingt-deux ares, quatre-vingt-dix-cent centiares.

En totalité, un hectare vingt-neuf ares trente-sept centiares.

Huitième lot.

Le huitième lot se composera de partie du même immeuble à prendre attenant le lot précédent, elle sera séparée de la partie restante par une ligne brisée partant du chemin au point V, allant à l'angle sud-ouest du numéro neuf cent quatre-vingt-six suivant les limites de ce numéro, et de la maison jusqu'à l'angle nord-ouest de ladite maison, duquel point elle ira aboutir directement au T, elle comprendra tout ou partie des numéros 983, friche, dix-sept ares trente-cinq centiares, section M, numéro 984, terre de vingt-sept ares soixante centiares.

Même section, numéro 985, friche de seize ares vingt-cinq ares.

Même section, numéro 987, maison, chai, de deux ares quatre-vingt-dix centiares.

Même section, numéro 988, jardin de soixante centiares.

Même section, numéro 989, terre de soixante-sept ares, trente-cinq centiares.

Même section, numéro 990, vigne de trente-un ares quatre-vingt-dix-cent centiares.

Même section, numéro 991, friche de quarante-huit ares.

Même section, numéro 992, vigne de dix-neuf ares dix-neuf centiares.

Même section, numéro 993, terre de dix centiares.

En totalité deux hectares trente-un ares trente-trois centiares.

L'adjudication de ces biens a été faite le quatorze décembre courant, suivant procès-verbal dressé par M. Dupuy, juge commissaire, savoir : du septième lot en faveur de Marie-Anne Pouzergues, épouse du sieur Gall Vandelein, moyennant le prix de treize cent dix francs, et du huitième lot en faveur dudit sieur Jean-Pierre Pouzergues, moyennant la somme de deux mille quatre cents francs.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un décembre courant, le sieur François Pouzergues, premier né, ci-dessus qualifié, a fait la surenchère du sixième sur ces deux lots et a déclaré porter le prix du septième lot à quinze cent trente francs, et celui du huitième, à deux mille huit cent dix francs, le tout en sus des charges.

Cette surenchère a été dénoncée à tous les avoués des adjudicataires et des colicitants, par exploit du vingt-quatre décembre avec sommation d'assister à la nouvelle adjudication le onze janvier prochain.

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication desdits lots le onze janvier mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin à la chambre des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de Cahors, sur la mise à prix :

Pour le septième lot de..... 4,530 fr.  
Pour le huitième lot de..... 2,840 fr.

Pour extrait certifié sincère et véritable,

Cahors, le 27 décembre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... décembre mil huit cent soixante-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé : GIBBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

# GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE M. Gustave KOLB, père

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

## LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

## AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Pares et Jardin anglais.

## L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

**La Nature chez elle**, par Théophile Gaudier, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de l'illustration, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4° colombier grand luxe... 20 fr.

**Album portefeuille**, de K. Bodmer, 20 eaux-fortes splendides, 1 grand raisin sur ébène... 50 fr.

**Les douze mois**, dernière œuvre de Gavarni, par Théophile Gautier, 12 fr. aigle, doré... 8 fr.

**Par-ci, par-là**, et phisnomies parisiennes, 100 sujets par Gavarni, in-4° col. doré... 20 fr.

**La Guerre illustrée et le Siège de Paris**, gr. in-4°, 560 p., relié doré... 15 fr.

**Les tomes 56 et 57 de l'Illustration**, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés... 30 fr.

**Paris incendié, histoire de la Commune**, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription... 40 fr.

Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS à l'Illustration: 3 MOIS, 9 fr. — 6 MOIS, 18 fr. — 1 AN, 36 fr. (portons sup. l'étranger)

Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUGUSTE MARC, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

Les Dames de province, si justement fières de l'ordre et de la propreté qui régnent dans leur maison achèteront la

## SERVIETTE MAGIQUE

**QUI S'EN SERT S'EN FÉLICITE** — **AUX DAMES SOIGNEUSES**

La **SERVIETTE MAGIQUE** remet instantanément à neuf, sans aucune préparation: Argenterie, Ruelz, plaques, miroirs anglais, or, bijoux, cuivres polis, etc., sans avoir besoin de peaux, brosses, pâtes ou poudres, souvent nuisibles à la santé, et abîmant les meubles, les mains et les ongles.

Envoyer, pour recevoir franco en France: 3 Serviettes, 2 fr. 20; — 6 Serviettes, 4 fr.; — 12 Serviettes, 8 fr.

A. M. F. AMÉRICAIN, 92, rue Richelieu, à Paris.

La Serviette magique se trouve chez les revendeurs d'argenterie de Ruelz et chez les joailliers.

Trois serviettes: 1 fr. 60. — Six: 3 fr. — Douze: 6 fr.

## LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

**GUÉRIT** les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

## Mal de dents

Guérison instantanée par la **Pyréthrine Lahaussouis**.

1 franc 50 le flacon.

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

## PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

### GRAND SUCCÈS

### LA VELOUPINE

est une poudre de riz spécialement préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

## 1873 CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou.

## REVUE DE LA MODE

GAZETTE DE LA FAMILLE

Journal exclusivement français, le plus complet et le plus élégant des journaux de modes de Paris. Pour en juger, demander par lettre affranchie, 13, quai Voltaire, à Paris, un numéro de la **Revue de la Mode** qui sera envoyé gratis par la poste.

Tous les Dimanches, un numéro de huit pages de Texte et de Gravures, grand format du **MONDE ILLUSTRÉ**.

PAR AN. — 52 numéros splendidement illustrés et 24 planches de patrons en grandeur naturelle. — PARIS. — Trois mois 3 fr.; Six mois 6 fr.; Un an 12 fr. — DÉPART. — Trois mois 3 fr. 50; Six mois 7 fr.; Un an 14 fr.

Le même journal augmenté d'une gravure de modes coloriées, formant par an un album de 52 planches coloriées. PARIS. Trois mois 6 fr. 75; Six mois 13 fr.; Un an 24 fr. DÉPART. — 7 fr. 25; — 13 fr. 50; — 25 fr. Bureaux: 13, quai Voltaire, à Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Commune de Montcuq.

## ADJUDICATION DU DOMAINE DE CAVENSAC

Le Maire de la commune de Montcuq, fait savoir que, le Dimanche 26 janvier 1873, à trois heures du soir, il sera procédé à la Mairie de cette commune, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur du domaine de Cavensac, légué par la famille de Puniet à la commune de Montcuq, pour servir à la fondation d'un Hospice dans cette ville.

La vente aura lieu en trois lots. La mise à prix, montant de l'estimation faite par l'expert nommé par M. le Préfet, est fixée ainsi qu'il suit:

1<sup>er</sup> Lot..... 42,160 francs.

2<sup>me</sup> Lot..... 13,966  
3<sup>me</sup> Lot..... 7,370

Total.... 63,496

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance aux personnes qui le requerront, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à midi, et de deux heures à quatre heures du soir.

Fait à Montcuq, le 17 décembre 1872.

Le maire de Montcuq,  
IRISSOU.

## PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte: 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

## Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proprement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

## PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

## OFFREZ DANS LES FAMILLES UN CADEAU DE BON GOUT

dont le plaisir se renouvellera 52 fois par an

## A partir de JANVIER, LA MODE MINIATURE (500,000 numéros vendus en six mois) prendra le titre de LE MONDE ET LA MODE EN MINIATURE

MAGASIN - BIJOU ILLUSTRÉ

Un Numéro tous les Samedis (32 Pages), édition de luxe

La partie littéraire, très intéressante et très variée, sera augmentée de 300 miniatures illustrées, sans préjudice des 210 Miniatures-Modes dans le texte et des 52 Miniatures peintes sur vélin.

À nos collaborateurs JULES DAVID et E. PRÉVAL se réunit VIVANT BEAUCÉ, débutant par les séries illustrées de NOËL, du Jour de l'an, etc.

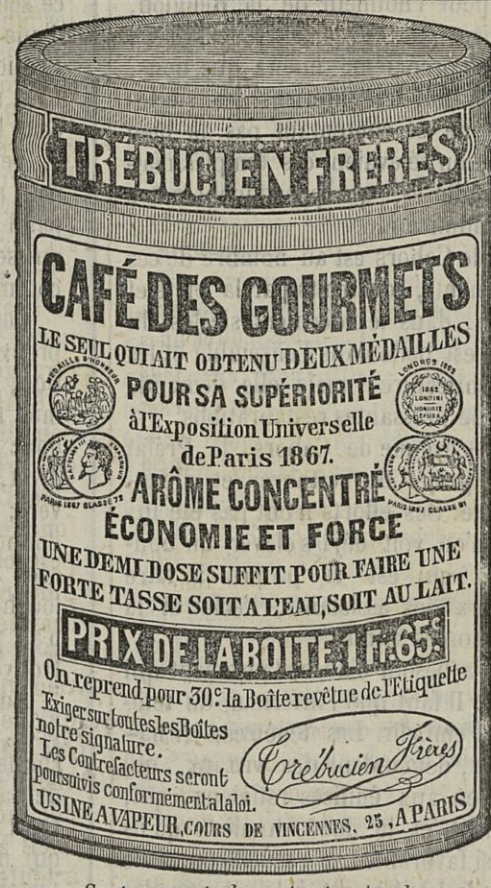
Si vous préférez recevoir à domicile le journal ou le faire servir en cadeau de NOËL ou d'ÉTRENNES, envoyez, pour un AN, 15 francs; — pour six mois, 8 francs.

Demandez donc chaque semaine aux Libraires et Marchands MINIATURE, vous en ferez collection.

(92, RUE RICHELIEU, 92) à Ad. GOUBAUD et FILS, éditeurs (92, RUE RICHELIEU, 92)

Tout Abonné, avant le 15 janvier, recevra GRATIS les numéros des 21 et 28 décembre, contenant les Dessins de Noël, etc., et GRATIS aussi, tous les mois, les Grands Patrons, qui coûtent 3 francs, aux personnes non abonnées.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.



## CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passe et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le **Café des Gourmets** sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du **Café des Gourmets**, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du **Café des Gourmets**, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

## LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le **Café des Gourmets**, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

## PHOTOGRAPHIE HONORÉ

# Le sieur BONNEMER, successeur,

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)